**Note du Haut-commissariat au Plan à l’occasion de la Journée mondiale contre le travail des enfants**

Chaque année, le 12 juin, la Journée mondiale contre le travail des enfants a pour but de sensibiliser la population au sort des enfants travailleurs dans le monde. Des centaines de millions de garçons et de filles dans le monde sont encore concernés.

A cette occasion, le Haut-commissariat au Plan présente les traits saillants du phénomène des enfants au travail selon les données de l’enquête nationale sur l’emploi de 2020.

Au Maroc, on compte 147.000 enfants économiquement actifs parmi les 7.469.000 enfants âgés de 7 à 17 ans. Ce chiffre est en baisse de 26,5% par rapport à 2019. La part de l’ensemble des enfants de cette tranche d’âge au travail estainsi de 2%, 3,8% en milieu rural (soit 119.000 enfants) contre 1% en milieu urbain (soit 28.000 enfants).Ces enfants sont à 81% ruraux, 79% masculins et à 86% âgés de 15 à 17 ans.

En outre, 15,1% parmi eux sont scolarisés, 80,9% ont quitté l’école et 4% ne l’ont jamais fréquentée.

Sur le plan régional, cinq régions abritent 77% des enfants au travail. La région de Casablanca-Settat vient en première position, avec 25,6%, suivie de Marrakech-Safi (18,3%), de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (13%), de Rabat-Salé-Kénitra (10,4%) et de Fès-Meknès (10,3%).

Le phénomène des enfants au travail reste concentré dans certains secteurs économiques et diffère selon le milieu de résidence. Ainsi, en milieu rural, ils sont 83% à travailler dans l’"agriculture, forêt et pêche". En zones urbaines, les "services", avec 59%, et l’"industrie y compris l’artisanat", avec 24%, sont les principaux secteurs employeurs d’enfants.

Près de 8 enfants actifs occupés sur 10 en milieu rural travaillaient en tant qu’aides familiaux. En milieu urbain, 42,3% travaillaient en tant quesalariés, 35,3% comme des apprentis et 16,9% en tant qu’aides familiaux.

En termes de nombre d’heures d’emploi, les enfants travaillaient en moyenne 33 heures par semaine, soit 4 heures en moins par rapport aux personnes âgées de 18 ans et plus. Cet écart est d’environ 4 heures en milieu rural (32 contre 36 heures) alors qu’il n’est que de 1 heure en milieu urbain (39 contre 40 heures).

## Le cadre familial des enfants au travail

En 2020, le phénomène des enfants au travail a concerné 113.000 ménages, soit 1,3% de l'ensemble des ménages marocains. Ces ménages demeurent concentrés sur les zones rurales (85.000 ménages contre 27.000 dans les villes) et près de 8% d’entre eux sont dirigés par des femmes.

Ce sont les ménages de grande taille qui restent le plus affectés. En effet, la proportion des ménages ayant au moins un enfant au travail est de 0,6% pour les ménages de trois personnes et augmente progressivement avec la taille pour atteindre 3,6% parmi les ménages de 6 personnes ou plus.

Les caractéristiques socioculturelles du ménage et de son chef en particulier sont déterminantes pour ce phénomène. Ainsi, la proportion des ménages dont au moins un enfant est au travail est quasi nulle parmi les ménages avec un chef ayant un niveau d’instruction supérieur et s’établit à 2,1% parmi les ménages dont le chef n’a aucun niveau d’instruction.

Selon le type d'activité du chef de ménage, cette proportion passe de 0,4% pour les ménages dont les chefs sontinactifs à 0,6% pour les chômeurs et atteint 1,8% pour les ménages dirigés par des actifs occupés.

Enfin,il y a lieu de souligner que plus on avance dans l’échelle sociale plus l’effectif des enfants au travail diminue. En effet, l’analyse de ce phénomène selon la catégorie socioprofessionnelle[[1]](#footnote-2) du chef de ménage révèle que 53,6% des enfants au travail sont issus du milieu d’exploitants agricoles, 15,7% du milieu populaire, 20,3% du milieu intermédiaire et 10,3% proviennent milieu des chefs inactifs. Le phénomène demeure quasi-inexistant au sein du milieu supérieur.

1. Moyennant les groupes de professions, cinq catégories sociales ont été retenues. Il s’agit du milieu supérieur, intermédiaire, populaire, les exploitants agricoles et les inactifs. Le milieu supérieur renferme les professions des membres des corps législatifs, responsables hiérarchiques de la fonction publiques et des entreprises, des cadres supérieurs et membres des professions libérales. Le milieu intermédiaire est constitué des groupes de professions des cadres moyens, des employés de bureau, de services, des commerçants et intermédiaires commerciaux, des conducteurs d’installations et de machines et des artisans et ouvriers qualifiés. Le milieu populaire renferme les professions des groupes d’ouvriers et manœuvres agricoles, et des ouvriers et manœuvres non agricoles. [↑](#footnote-ref-2)